

Assemblée communale no 2 de la commune de Bas-Intyamon

du 30 novembre 2021 de 20.00 h. à 21.20 h. à la salle Bourgo – Route de l'Intyamon 36 à Enney

Présidence : Monsieur Olivier Pharisa, Syndic

Convocations: Feuille officielle du canton de Fribourg

no 46 du 19 novembre 2021 Affichage aux piliers publics

Chroniques de Bas-Intyamon no 121 Convocation à tous les ménages

Electeurs inscrits: 1144

Citoyens présents : 49 citoyens actifs à l'ouverture de la séance -

1 auditeur – Mme claire Pasquier, journaliste à La

Liberté

Scrutateurs : Mme Marion Pythoud et M. Cédric Bourquenoud

Preneur du PV: Mme Erika Dupont Secrétaire communale

M. Ie Syndic ouvre cette 2ème assemblée de législature ; il précise que Mmes Erika Dupont et Carole Pasquier, personnel de l'administration, n'ont pas le droit de vote dans la commune. Il informe que Mme Claire Pasquier, Journaliste à la Liberté et M. Nicolas Deillon Chef-adjoint du Service de l'agriculture sont présents en qualité d'auditeur.

Il indique que l'assemblée est enregistrée, ceci pour faciliter la rédaction du procèsverbal. L'enregistrement sera détruit une fois le procès-verbal approuvé. Il encourage à bien lever la main lors des votes et il demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; ils communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes.

Il rappelle que si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, la demande doit être approuvée par le cinquième des citoyens actifs présents, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les communes.

M. le Syndic donne ensuite lecture du tractanda de l'assemblée, lequel a été publié dans la convocation à tous les ménages.

Tractanda:

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 juin 2021 (il ne sera pas lu)
- 2. Budgets 2022 (ils ne seront pas lus)
 - 2.1 de fonctionnement
 - 2.2 des investissements :
 - 2.2.1 Crédit complémentaire logiciel métier
 - 2.2.2 Place de jeux Enney
 - 2.2.3 Passerelle piétons les Loyettes Villars-sous-Mont
 - 2.2.4 Eclairage public assainissement
 - 2.2.5 Acquisition d'une remorque
 - 2.2.6 Réfection d'une conduite d'eau à Villars-sous-Mont
 - 2.2.7 Construction d'un collecteur eaux usées à Estavannens
 - 2.2.8 Réfection d'un collecteur eaux usées secteur le Plain à Enney
 - 2.2.9 Réseau d'eau des chalets de Villars-sous-Mont
 - 2.2.10 Crédit complémentaire endiguements Ruisseau du Bry Enney
 - 2.2.11 Endiguement Torrent du Bahlye Enney
 - 2.2.12 Réfection Chalet Neuf à Estavannens
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements
- 3. Présentation de la planification financière 2022 2026
- 4. Règlement du personnel communal modifications partielles (il ne sera pas lu)
- 5. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale pouvaient être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamon.ch

1. Lecture du procès-verbal no 1 de l'assemblée du 15 juin 2021

Le procès-verbal susmentionné a été mis à disposition au secrétariat communal et publié sur le site internet. Il n'en est pas donné lecture.

Personne ne souhaitant s'exprimer sur ce procès-verbal, *M. le Syndic* pose alors la question suivante :

« Celles et ceux qui acceptent l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 juin 2021 sont priés de le faire en levant leur bulletin »

Résultat : 49 oui 0 non 0 abstentions

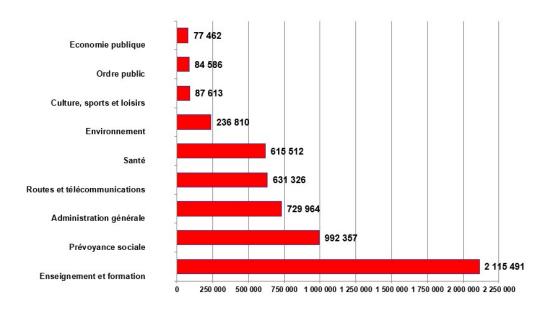
2. Budget 2022

2.1 de fonctionnement

Mme Carole Pasquier Administratrice des finances explique que dans le bulletin d'information convocateur, il n'a pas été possible de comparer les chiffres 2021 et 2022, ceci en raison de la mise en application de la norme comptable MCH2. Certains éléments changent de chapitres, comme les bâtiments.

		Budget 2022	
		Charges	Produits
0	ADMINISTRATION	044 440 40	444 405 05
0	ADMINISTRATION	844 149.48	114 185.65
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	283 181.98	198 595.64
2	FORMATION	2 312 833.43	197 342.60
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	88 603.07	990.00
4	SANTE	615 511.80	4 000.00
5	PREVOYANCE SOCIALE	993 857.20	1 500.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	667 834.18	36 507.83
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	1 073 072.85	836 262.56
8	ECONOMIE PUBLIQUE	1 096 643.26	1 019 181.50
9	Finances et impôts	172 970.30	5 395 295.10
	TOTALISATION	8 148 657.55	7 803 860.88
	Résultat budget 2022		
	Dánakat kadast 0004		344 796.67
	Résultat budget 2021		274 770.00
	Résultat comptes 2020	275 566.19	2.4770.00

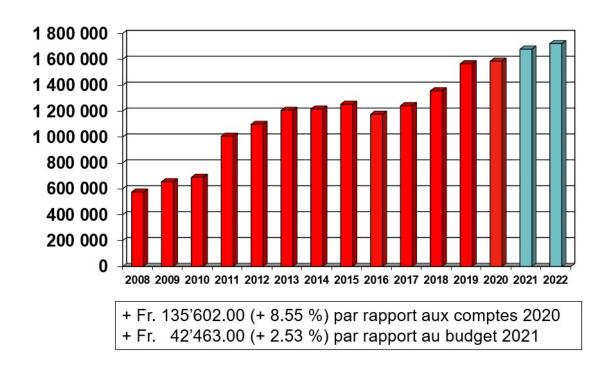
Répartition des charges par dicastère après déduction des produits



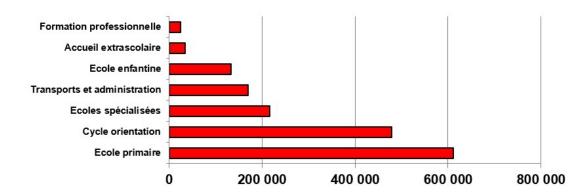
Le poste de l'enseignement demeure toujours le plus chargé. Dans le poste de l'administration générale, on y retrouve les bâtiments qui ont une fonction administrative.

Le chapitre des routes tient compte des charges du nouveau bâtiment édilitaire.

Enseignement et formation - charges liées

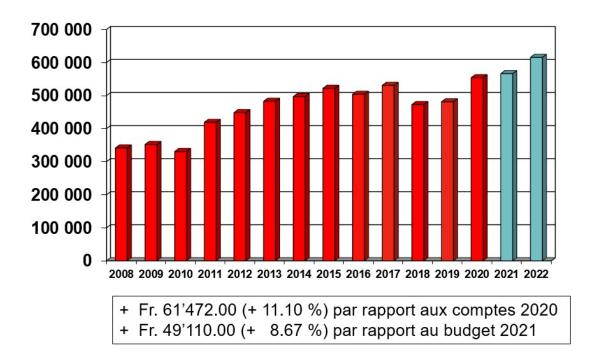


Enseignement et formation



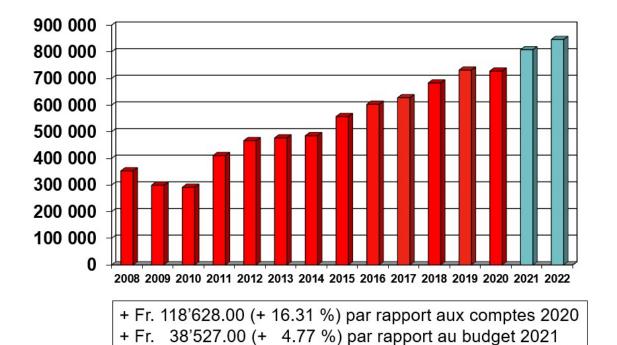
Par rapport aux comptes 2020, le chapitre de l'enseignement et de la formation compte une augmentation de 8.55 %.

Santé



Ce poste de la santé compte essentiellement des charges liées.

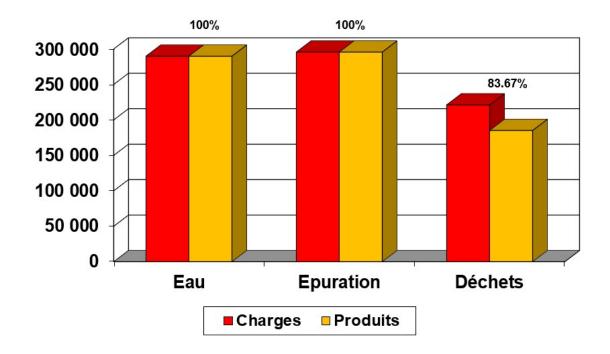
Affaires sociales et tutelles



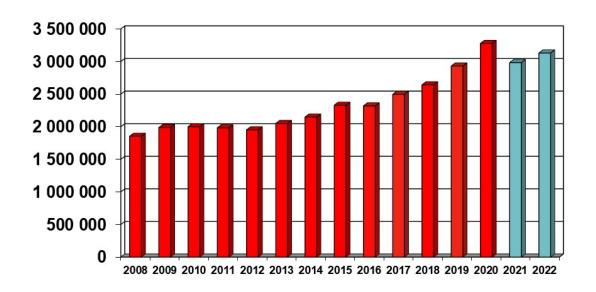
Evolution des charges liées

	Budget 2022	Augmentation budge	par rapport au t 2021		n par rapport otes 2020
Cantonales	1'736'349.35	+ 76'315.35	+ 4.60 %	+ 118'172.55	+ 7.30 %
Régionales	1'863'277.10	+ 254'371.10	+ 15.81 %	+ 245'100.30	+ 15.14%
Autres contributions	184'889.00	- 58'477.00	- 24.06 %	- 49'009.97	- 30.49 %
Totaux		+ 272'209.45		+ 314'262.88	

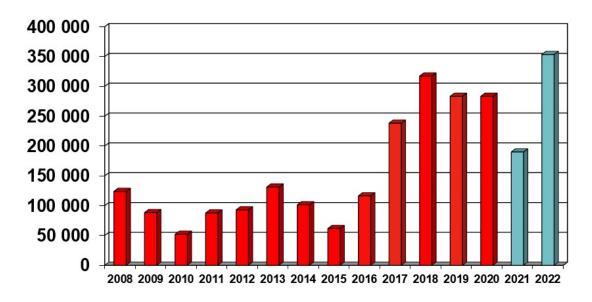
Environnement



Impôts ordinaires - personnes physiques

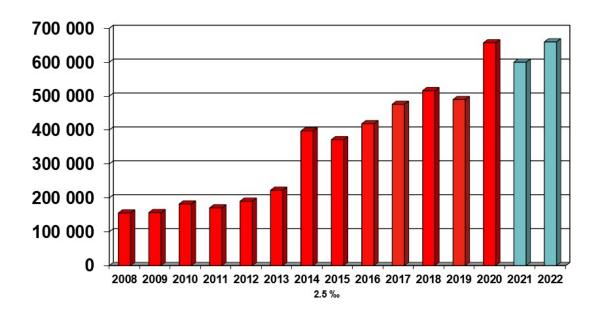


Impôts ordinaires - personnes morales

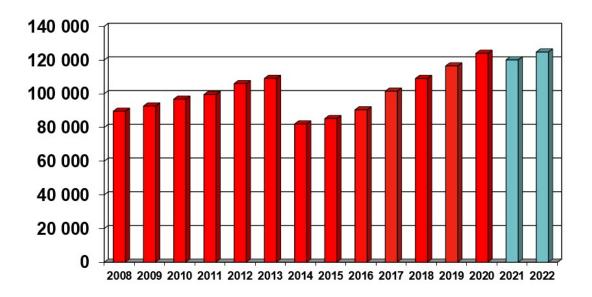


L'impôt des personnes morales a été évalué en tenant compte de l'imposition dès 2022 de la société Macaroon, qui a atteint la fin du régime d'exonération fiscale.

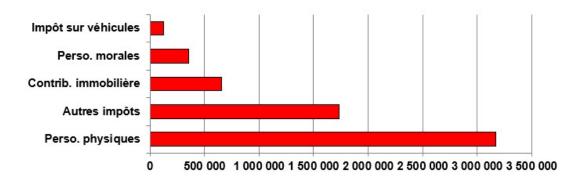
Contribution immobilière



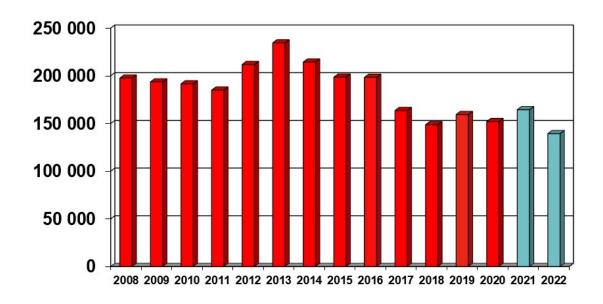
Impôts sur les véhicules



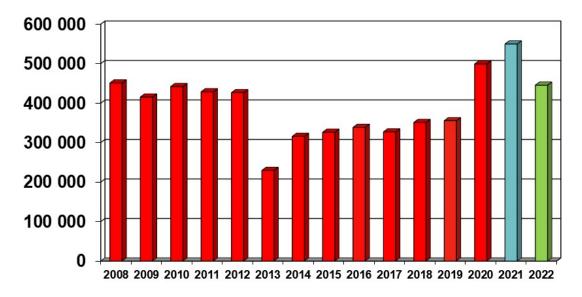
Recettes fiscales



Intérêts des dettes

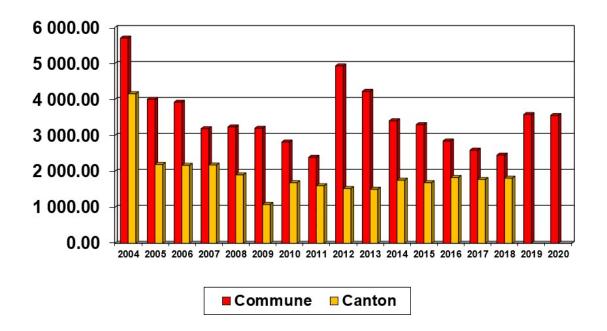


Amortissements planifiés



Avec le plan comptable MCH2, chaque investissement est amorti, selon une tabelle donnée, même ceux qui sont financés par les liquidités.

Endettement par habitant



Le Canton ne calcule plus l'endettement par habitant. Raison pour laquelle la comparaison avec les chiffres cantonaux n'est plus présente. La hausse de l'endettement communal depuis 2019 correspond au financement des travaux à l'Auberge.

M. le Syndic passe la parole aux citoyens pour des questions.

M. Manuel Francey demande quelle est l'augmentation de la population ces dernières années.

Mme Carole Pasquier n'a pas les chiffres en tête, mais elle peut évaluer la progression entre 2019 et 2021 à 150 personnes en plus.

Budget des investissements

		Budget Charges	2022 Produits
0	ADMINISTRATION	40 000.00	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE		
2	FORMATION	438 000.00	2 117.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	363 000.00	20 000.00
4	SANTE		
5	PREVOYANCE SOCIALE		
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	1 587 500.00	
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	2 600 775.00	1 529 884.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE	49 970.00	13 492.00
9	Finances et impôts		
	TOTALISATION	5 079 245.00	1 565 493.00
	Résultat budget 2022		3 513 752.00
	Résultat budget 2021		3 022 609.00
	Résultat comptes 2020		1 063 222.85

2.2.1 Renouvellement du logiciel informatique général – crédit complémentaire

Mme Véronique Dey explique le but de la dépense :

- Crédit supplémentaire pour le renouvellement du logiciel informatique.
- La reprise des données s'est avérée plus compliquée et plus longue que prévue dans le devis de base.

L'assemblée communale de 2020 avait voté un crédit de CHF 70'000.00 pour le renouvellement du logiciel métier de la commune. Il a été déployé en 2021 et les données ont été reprises depuis 2004. Ce travail s'est avéré plus compliqué de prévu.

0220.5200.00 – logiciels métier	CHF	40'000.00
Total à financer par les liquidités	CHF	40'000.00
Coût annuel amortissement 25 %	CHF	10'000.00

Rapport de la Commission financière :

M. le Président de la Commission financière, Roger Kuster, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 40'000.00 pour le renouvellement du logiciel informatique général de la commune.

Le financement de l'investissement a été présenté en détail.

La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 40'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, *M. le Syndic* demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement complémentaire de CHF 40'000.00 pour le renouvellement du logiciel informatique de la commune, financé par les liquidités, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 49 oui 0 non 0 abstention

2.2.2 Place de jeux d'Enney

M. Olivier Pharisa Syndic explique le but de la dépense :

 Réaménager la place de jeux à Enney – construire de nouveaux jeux qui répondent aux normes du BPA

Cette place compte un certain nombre d'année et les jeux ne sont plus aux normes. Le Conseil communal a à cœur de garantir une belle place, qui présente de la sécurité. Les sols et les jeux sont aménagés.

La commune va lancer une souscription auprès d'institutions pour tenter d'obtenir des soutiens financiers.

M. le Syndic indique en outre que pour la place de jeux à Villars-sous-Mont et la place villageoise à Estavannens, la commune a obtenu un soutien de CHF 105'000.00.

3420.5000.02 – place de jeux Enney	CHF	100'000.00
Total à financer par un emprunt bancaire	CHF	100'000.00
Coût annuel d'intérêts 1 %	CHF	1'000.00
Coût annuel amortissement 4 %	CHF	40'000.00

M. Gérard Farnault demande si des offres comparatives ont été demandées ?

M. le Syndic répond que le projet va être affiné et que plusieurs offres sont systématiquement demandées lors de tels projets.

M. le Président de la Commission financière, Roger Kuster, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 100'000.00 pour le réaménagement de la place de jeux d'Enney. Le financement de l'investissement a été présenté en détail.

La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 100'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant plus sollicitée, *M. le Syndic* demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 100'000.00 pour l'aménagement de la place de jeux à Enney, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat :	49 oui	0 non	0 abstention

2.2.3 Passerelle piétons à Villars-sous-Mont – sentier des Comtes

Mme Véronique Dey explique le but de la dépense :

- La passerelle était dangereuse par son manque de sécurité.
- Les intempéries de ce printemps ont détruit la passerelle
- En collaboration avec la SIV de Villars-sous-Mont, une nouvelle passerelle est proposée en aval de l'ancienne.
- La construction serait en métal pour les fondations, en bois pour le plancher, les barrières et un toit en tavillons.
- Des demandes de soutien financier vont être lancées auprès de Suisse Rando et de la Loterie Romande.

Mme Véronique Dey précise que celles et ceux qui ont pratiqué ce joli sentier des Comtes se rappellent que le passage sur l'ancienne passerelle n'était pas évident. Les orages de 2021 ont détruit cet ouvrage. La commune a étudié le projet avec la société d'intérêt villageois et il a été décidé de déplacer l'ouvrage et le tracé du sentier, pour éviter le cheminement sur le bitume. Pour ce dossier aussi, des soutiens financiers sont sollicités à diverses institutions.

3420.5000.03 – passerelle piétons Les Loyettes Villars-sous-Mont	CHF	65'000.00
Total à financer par un emprunt bancaire	CHF	65'000.00
Coût annuel d'intérêts 1 %	CHF	6'500.00
Coût annuel amortissement 5 %	CHF	3'250.00

M. le Président de la Commission financière, Roger Kuster, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 65'000.00 pour la reconstruction d'une passerelle piétonne à Villarssous-Mont. Le financement de l'investissement a été présenté en détail.

La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 65'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, *M. le Syndic* demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 65'000.00 pour la construction d'une passerelle piétonne à Villars-sous-Mont, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat :	49 oui	0 non	0 abstention
Resultat .	49 Oui	UTION	U absterition

2.2.4 Assainissement de l'éclairage public

M. Charles Rime explique le but de la dépense :

- Actuellement, 50 % des luminaires de Bas-Intyamon ont une technologie LED.
- Dans le but de poursuivre cet assainissement, nous proposons un investissement sur 4 ans pour 56 points lumineux.

6150.5010.99 – assainissement des luminaires publics	CHF	110'000.00
Total à financer par les liquidités	CHF	110'000.00

M. le Président de la Commission financière, Roger Kuster, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 110'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage public. Le financement de l'investissement a été présenté en détail.

La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 110'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

Mme Marcelle Page demande si cet assainissement permet uniquement de baisser l'intensité lumineuse des candélabres, ou si elle permet de les éteindre à certaines heures.

M. Charles Rime précise que l'économie avec les nouvelles ampoules LED sera de 50 % par rapport à celles halogènes actuellement en fonction. Il sera possible de diminuer l'intensité lumineuse, voire d'éteindre à certaines heures. Des dispositifs permettant de baisser ou d'éteindre les lampes sont prévus. Actuellement, ce n'est pas possible, notamment à Estavannens.

- *M. Claudio Derada* soulève qu'à Villars-sous-Mont, l'intensité lumineuse baisse déjà à partir de minuit le long de la route cantonale.
- **M. Gérard Farnault** s'étonne du prix élevé par lampe. Cet assainissement revient à CHF 2'000.00 par lampe.
- *M. Charles Rime* informe que les luminaires seront équipés de dispositifs permettant d'abaisser l'intensité des lampes, voire de les éteindre.

La parole n'étant plus sollicitée, *M. le Syndic* demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 110'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage public, financé par les liquidités, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat : 49 oui 0 non 0 abstention

2.2.5 Acquisition d'une remorque pour l'édilité

- M. Charles Rime explique le but de la dépense :
 - Remorque à châssis interchangeable MOO-19-2K3
 - Lors des travaux d'entretien effectués sur les routes, les bâtiments et les cours d'eau par la commune
 - En moyenne, la commune loue pour CHF 10'000.00 par année

Cette remorque sera utilisée par le service de l'édilité et des forêts pour des travaux de bâtiments, de chemins ou sur des cours d'eau.

6150.5060.00 – véhicules et machines	CHF	60'000.00
Total à financer par les liquidités	CHF	60'000.00
Coût annuel amortissement 10 %	CHF	6'000.00

M. le Président de la Commission financière, Roger Kuster, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 60'000.00 pour l'acquisition d'une remorque pour l'édilité. Le financement de l'investissement a été présenté en détail.

La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 60'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, *M. le Syndic* demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 60'000.00 pour l'acquisition d'une remorque, financé par les liquidités, de le faire en levant leur bulletin.

	40 '	^	A 1 1 1.
Decilitat :	49 oui	() non	0 abstention
Résultat :	49 Oui	O HOH	u austentium

2.2.6 Approvisionnement en eau

M. Eric Barras explique le but de la dépense :

Réfection d'une conduite d'eau potable – secteur Rio des Praz – les Loyettes à Villars-sous-Mont. Le service des routes a entrepris d'importants travaux d'entretien sur le pont traversant le Rio des Praz. Une canalisation communale d'eau potable est suspendue sous le tablier du pont. Elle alimente notamment le quartier des Loyettes. Ces travaux ont permis de remplacer la canalisation existante qui était d'un diamètre insuffisant pour assurer la défense incendie. Les travaux entrepris par la commune pour le remplacement de la conduite ont dû être réalisés selon le planning de rénovation du pont. Le projet a été annoncé en 2019, mais les dates de sa réalisation n'ont été communiquées à la commune qu'au début 2021. Ce qui n'a pas permis de prévoir ces travaux dans le cadre du budget 2021. La nouvelle conduite a été raccordée au réseau le 16 novembre dernier.

7101.5031.00 – Construction de réservoirs et conduite – Rio des Praz Villars-sous-Mont	CHF	75'000.00
Conduite – Rio des Praz Villars-sous-iviorit		
Total à financer par un emprunt bancaire	CHF	75'000.00
Coût annuel d'intérêts 1 %	CHF	750.00
Coût annuel amortissement 1.25%	CHF	937.50

M. le Président de la Commission financière, Roger Kuster, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 75'000.00 pour des travaux d'adduction d'eau. Le financement de l'investissement a été présenté en détail.

La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 75'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

La parole n'étant pas sollicitée, *M. le Syndic* demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 75'000.00 pour la construction d'une conduite à Villars-sous-Mont, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat :	49 oui	0 non	0 abstention

2.2.7 Collecteur d'eaux usées à Estavannens

M. Eric Barras explique le but de la dépense :

Construire un nouveau collecteur d'eaux usées pour le quartier des Rez de la Ferranna à Estavannens. Il cite la base légale, à savoir qu'il incombe à la commune de gérer et organiser la réalisation de mesures groupées entre les différents propriétaires de groupes de bâtiments isolés comptant au moins cinq bâtiments habités en permanence, selon l'art. 15 RCEaux. Le projet consiste à réaliser un collecteur sur une distance d'environ 800 m, pour raccorder huit habitations. Il précise que la ligne aérienne de Groupe E sera enfouie et probablement que la fibre optique sera étendue au quartier.

Une séance de présentation a eu lieu avec les propriétaires concernés et il a été expliqué qu'une fois le collecteur communal construit, ils devront raccorder leur propriété.

7201.5032.00 – constructions de canalisations – Rez-Ferrannaz	CHF	300'000.00
Total à financer par un emprunt bancaire	CHF	300'000.00
Coût annuel d'intérêts 1 %	CHF	3'000.00
Coût annuel amortissement 1.25%	CHF	3'750.00

M. le Président de la Commission financière, Roger Kuster, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 300'000.00 pour la construction d'un collecteur d'eaux usées à Estavannens. Le financement de l'investissement a été présenté en détail. La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 300'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

- **M.** André Piccand demande si, dans ce groupe d'habitations, certaines sont nouvelles, ou alors qu'elles n'étaient pas habitées à l'année.
- **M. le Syndic** se rappelle que ce quartier a été construit dans les années 1960-1970. Certaines habitations étaient des chalets de vacances. Mais depuis 15 à 20 ans, ce sont des résidences principales.

La parole n'étant plus sollicitée, *M. le Syndic* demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 300'000.00 pour la construction d'un collecteur d'eaux usées à Estavannens, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Resultat :	49 oui	U non	u abstention

2.2.8 Collecteur d'eaux usées à Enney

M. Eric Barras explique le but de la dépense :

Refaire un collecteur ancien dans le secteur le Plain à Enney. Les travaux prévus consistent à remplacer un tronçon de collecteur d'eaux usées situé sous le ruisseau du Bry. Ce secteur a fait l'objet d'un passage caméra qui a révélé de très fortes déformations. Elles ont entraîné plusieurs épisodes où le collecteur s'est bouché. La réfection prévoit la mise en place d'un fourreau rigide bétonné sous le cours d'eau avec un tuyau PE tubé à l'intérieur. Ce collecteur a une longueur de 50 m environ, pour un coût de CHF 80'000.00. La commune profitera de ces travaux pour prévoir un tube en attente pour améliorer le réseau d'eau et faire un bouclage.

7201.5032.00 – constructions de canalisations – le Plain	CHF	80'000.00
Total à financer par un emprunt bancaire	CHF	80'000.00
Coût annuel d'intérêts 1 %	CHF	800.00
Coût annuel amortissement 1.25%	CHF	1'000.00

M. le Président de la Commission financière, Roger Kuster, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 80'000.00 pour des travaux de réfection d'un collecteur communal à Enney. Le financement de l'investissement a été présenté en détail. La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 80'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

M. Martin Dohner s'étonne du taux d'amortissement qu'il trouve bas à 1.25 %.

Mme Carole Pasquier répond que ces taux sont donnés par MCH2.

La parole n'étant plus sollicitée, *M. le Syndic* demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 80'000.00 pour la réfection d'un collecteur d'eaux usées à Enney, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat :	49 oui	0 non	0 abstention
Nesulal.	49 Oui	UTION	o absterition

2.2.9 Adduction en eau pour les alpages de Tsermon et la Vudalla, Villars-sous-Mont et Enney

M. Ludovic Moret explique le projet ainsi :

Ce projet vise à alimenter en eau, les alpages communaux et privés du secteur de Villars-sous-Mont et de la Vudalla par la création d'un réseau de distribution et la construction d'une centrale énergétique solaire/diesel pour alimenter les pompes.

En 2020 le bureau RWB a été mandaté pour étudier la faisabilité et élaborer un avantprojet. Cette demande faisait suite notamment à l'été 2018 ou l'eau manquait terriblement à cause de la sécheresse. Des sécheresses qui risquent de plus en plus de se produire à l'avenir.

Une séance de présentation a été organisée le 10 novembre 2021 dans cette salle afin d'expliquer la technique de ce projet.

En résumé, nous allons réaliser un forage pour capter l'eau, laquelle sera ensuite pompée grâce à l'énergie solaire dans un 1er réservoir pour alimenter de façon gravitaire les alpages.

Un second pompage enverra l'eau dans un 2ème réservoir plus haut afin d'alimenter les deux chalets les plus en altitude.

Cette eau ne sera pas potable au niveau de la loi ; elle est destinée essentiellement pour le bétail. Rappelons que les installations actuelles ont plus de 100 ans

Ces alpages comptent 400 et 450 têtes de bétail. L'eau en suffisance est bien un impératif pour pouvoir les exploiter et y faire paître ce bétail.

Cette réalisation vise à résoudre les problèmes liés à la précarité des tuyaux posés à même le sol, dans les prés et sur les chemins. Il évitera également aux agriculteurs de transporter l'eau depuis la plaine.

Un élément important ; le projet va pérenniser l'exploitation des alpages qui fait partie du patrimoine de notre région et nous nous devons de tout faire pour le maintenir.

M. Nicolas Deillon, Chef adjoint au Service de l'agriculture, prend la parole pour exprimer son soutien au projet. Il relate que plusieurs séances se sont tenues avec le SAgri, l'Ingénieur et la commune pour étudier le projet.

L'eau est importante pour l'exploitation des alpages. Avec les changements climatiques, il est nécessaire de trouver des solutions pour pérenniser le travail sur les montagnes.

Ce projet est une infrastructure de base qui va être bénéfique pour toute une vallée, raison pour laquelle il a bien été accueilli au SAgri et à l'Office fédéral de l'agriculture. Le taux de subventionnement Canton et Confédération est à 67 %.

Le SAgri remercie la commune d'avoir travaillé pour trouver une solution pour l'ensemble de cette vallée de l'Evi.

M. Ludovic Moret ajoute que des demandes de soutien financier sont en cours auprès d'associations, comme le Parrainage suisse des communes de Montagnes.

Rubrique comptable 7102.5031.02	CHF	1'135'775.00
Subventionnement 67 %	CHF	-759'000.00
Parts privées	CHF	-62'700.00
Coût global devisé de la réalisation, financé par un emprunt bancaire	CHF	314'075.00
Coût annuel d'intérêts sur le coût global 1 %	CHF	3'140.75
Coût annuel amortissement sur le coût global 1.25 %	CHF	3'925.95

M. le Président de la Commission financière, Roger Kuster, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 314'075.00 pour des travaux d'adduction d'eau pour les alpages de Tsermon et la Vudalla. Le financement de l'investissement a été présenté en détail. La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 314'075.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

- M. Gérard Farnault demande à quelle profondeur l'eau se trouve.
- M. Ludovic Moret répond que le forage devra se faire à une profondeur de 60 à 80m.

La parole n'étant plus sollicitée, *M. le Syndic* demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 314'075.00 pour la réalisation d'un réseau d'eau pour les alpages de Villars-sous-Mont et Vudalla, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat: 49 oui 0 non 0 abstention

2.2.10 Endiguement du Bry – secteur la Boêna Enney – crédit complémentaire

M. Ludovic Moret explique le projet ainsi :

Ces travaux vont se réaliser à Enney, dans le secteur de la Boêna et du quartier de la Chenau.

Il est prévu de réaliser :

- Modelage du terrain dans le secteur de la Boêna afin de construire une digue de protection (ferme)
- Renforcement des rives gauches et droites du ruisseau afin d'éviter l'érosion (quartier fin de la Chenau)
- Réaménagement du lit du ruisseau (remblai et déblai)
- Abattage d'arbres, principalement ceux qui sont dangereux pour les habitations

Les travaux seront entrepris en majorité par l'équipe forestière.

Toutes ces mesures sont dictées par la carte des dangers naturels ; elles doivent protéger l'ensemble du guartier contre les crues et la lave torrentielle.

Un premier crédit avait été voté par l'assemblée du 26 novembre 2019 ; quelques actions ont déjà été réalisées, comme un passage à gué.

Rubrique comptable 7410.5030.03	CHF	130'000.00
Montant reporté de 2021	CHF	-33'000.00
Subventionnement 67 %		-63'650.00
Coût global devisé de la réalisation, financé par	CHF	33'350.00
un emprunt bancaire		
Coût d'intérêt sur le coût global 1 %	CHF	333.50
Coût amortissement sur le coût global 5 %	CHF	1'667.50

M. le Président de la Commission financière, Roger Kuster, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 33'350.00 pour le crédit complémentaire – endiguement du ruisseau du Bry à Enney. Le financement de l'investissement a été présenté en détail. La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 33'350.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

- **M.** André Piccand demande à quel moment le quartier de la Fin de Chenau a été construit ? Est-ce qu'il était déjà en zone de danger ?
- M. Olivier Pharisa se sent ennuyé, il ne connait pas cet élément. Il fera des recherches.
- *M. Manuel Francey* indique que l'édition des cartes des dangers naturels date des années 2000 à 2003 ; le quartier de la Fin de Chenau a donc été construit bien avant.

La parole n'étant plus sollicitée, *M. le Syndic* demande à ceux et celles qui acceptent le crédit complémentaire d'investissement de CHF 33'350.00 pour la réalisation de mesures de protection dans le secteur du Bry à Enney, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Dágultat i	40	0 000	O abatantian
Résultat :	49 oui	0 non	0 abstention

2.2.11 Protection contre les dangers naturels liées aux crues et aux laves torrentielles - Torrent des Bahlye - Enney

M. Ludovic Moret explique le projet ainsi :

Il s'agit d'interventions prévues sur le torrent des Bahlye à Enney au-dessus du quartier de la Chenau. Plus de 50 barrages sont déjà construits.

Ce projet fait suite à un glissement de terrain qui a eu lieu dans le secteur en 2016. Le bureau Geosud a été mandaté pour étudier les mesures à prendre et tous ces ouvrages ont été référencés.

30 d'entre eux vont être rénovés, créés ou déplacés. Ce chantier va utiliser 1000 m3 de bois de notre commune, ce qui va valoriser ce matériau à CHF 120.00/m3.

Il est prévu également de stabiliser les berges et de curer le ruisseau.

Ces travaux vont être réalisés par notre équipe forestière et sont prévus sur 4 ans.

Ce projet a pour but de protéger le village contre les dangers liés aux crues et aux laves torrentielles.

Rubrique comptable 7410.5030.03		700'000.00
Subventionnement 67 %		-469'000.00
Coût global devisé de la réalisation, par un emprunt bancaire		231'000.00
emprunt bancaire		
emprunt bancaire		
Coût d'intérêts sur le coût global 1 %	CHF	2'310.00

M. le Président de la Commission financière, Roger Kuster, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 231'000.00 pour la réalisation d'ouvrages sur le torrent des Bahlye à Enney. Le financement de l'investissement a été présenté en détail.

La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 231'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

M. le Syndic, en aparté, relève que la remorque qui va être acquise sera bien utile pour ce genre de travaux.

La parole n'étant pas sollicitée, *M. le Syndic* demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 231'000.00 pour la réalisation de mesures de protection dans le secteur du torrent du Bahlye Enney, financé par un emprunt bancaire, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat :	49 oui	0 non	0 abstention

2.2.11 Rénovation du Chalet Neuf – Estavannens

M. Ludovic Moret présente le projet de rénovation du Chalet Neuf à Estavannens. Il s'agit de rénover un pignon de la toiture et de rehausser un passage de porte. Ces travaux seront en partie réalisés par l'équipe de la forêt ; une partie sera confiée à une entreprise privée.

Rubrique comptable 8181.5040.03	CHF	42'000.00
Subventionnement 27 %	CHF	-11'340.00
	0115	001000
Coût global devisé de la réalisation, financé par les liquidités	CHF	30'660.00
	CHF	30'660.00

M. le Président de la Commission financière, Roger Kuster, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 30'660.00 pour la rénovation de la toiture du Chalet Neuf à Estavannens. Le financement de l'investissement a été présenté en détail. La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 30'660.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

- M. Gérard Farnault souhaite savoir s'il s'agit d'un chalet communal.
- M. le Syndic répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus sollicitée, *M. le Syndic* demande à ceux et celles qui acceptent le crédit d'investissement de CHF 30'660.00 pour la rénovation de la toiture du Chalet Neuf à Estavannens, financé par les liquidités, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat :	49 oui	0 non	0 abstention
------------	--------	-------	--------------

2.3 Rapport de la Commission financière

M. le Président de la Commission financière, M. Roger Kuster, s'exprime ainsi :

Mme Carole Pasquier, Caissière communale, nous a remis comme les années précédentes, un dossier très complet sur les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissements concernant le budget 2022. Un tableau comparatif avec des commentaires sur le fonctionnement et les investissements nous a permis de bien évaluer et observer ce budget.

Nous nous sommes donc réunis en date du 20 novembre 2021 avec les membres du Conseil communal afin d'examiner et d'analyser plus attentivement encore ce budget concernant les comptes de fonctionnement et des investissements pour l'année 2022 tel qu'il a été établi.

Nous pouvons donc vous assurer que ce dernier, tel qu'il nous a été présenté, et se soldant par un excédent de charges de CHF 344'796.67, est bien conforme aux prescriptions légales définies par l'Etat.

Par conséquent, les membres de la Commission financière approuvent ce budget 2022 et recommandent aux membres présents à cette assemblée de l'approuver également ».

M. le Syndic donne la parole aux citoyens.

La parole n'étant pas sollicitée, *M. le Syndic* demande à ceux et celles qui acceptent le budget de fonctionnement 2022, se soldant par un excédent de charge de CHF344'796.67, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat: 49 oui 0 non 0 abstention

M. le Syndic soumet au vote le budget des investissements, tels que proposé. Celles et ceux qui approuvent ce budget des investissements, lequel présente un excédent de charges de CHF 3'022'609.00, le font en levant leur bulletin.

Résultat : 49 oui 0 non 0 abstention

3. Planification financière 2022-2026

Mme Carole Pasquier présente le plan financier 2022-2026 ainsi :

La planification financière

 Estimation de la marge nette d'autofinancement (MNA) pour 5 prochaines années à partir des derniers comptes

La MNA

- Capacité d'assurer les investissements sans emprunter
- Estimation du bénéfice (+) ou déficit (-)

Eléments retenus

- Estimation des charges
 - Charges de fonctionnements
 - Charges financières en fonction des investissements (passés et futurs)
- Estimation des recettes

Eléments non retenus

- Les imputations internes
- Les amortissements supplémentaires
- Les réserves

Principaux éléments investissements

- Les coûts des investissements financés par crédits jusqu'en 2021
- Les investissements 2022 à 2026 ne sont pas encore évalués

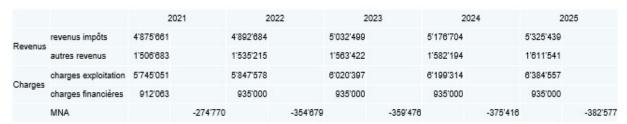
Principaux éléments charges

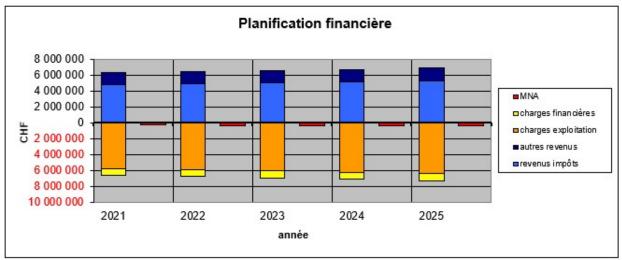
- Augmentation supposée de la population : 3% par année
- Estimation des charges liées cantonales
- Estimation des charges liées régionales

Principaux éléments recettes

- Prévision de croissance donnée par le canton
- Principe de prudence pour les impôts uniques (mutations, successions, prestations en capital)
- La masse fiscale des personnes morales de la zone artisanale a été intégrée en tenant compte de la réforme fiscale de l'imposition des entreprises (RIE3)
- Estimation de l'augmentation des contributions immobilières pour les bâtiments en cours de construction

La projection pour les années futures est présentée sous forme d'un graphique :





Pour la Commission financière, *M. Roger Kuster* s'exprime ainsi : « nous avons pris connaissance de la planification financière mise à jour pour les années 2022-2026. La Commission a constaté que cette dernière est tenue correctement à jour selon les éléments connus.

Cette planification financière nous démontre que pour l'instant, les charges paraissent maîtrisées pour période 2022-2026. Ce tableau est également à prendre avec prudence car les chiffres évoluent chaque année. »

M. le Syndic abonde dans le sens de la Commission financière ; ce document est un outil indicatif, mais qu'il faut prendre avec prudence. Par le passé, les MNA étaient catastrophiques, mais les comptes étaient bons.

4. Règlement du personnel communal – modification partielle

Mme Mélanie Lanthmann s'exprime ainsi :

Suite à des directives de l'Association des communes fribourgeoises, le règlement du personnel communal doit être adapté aux changements législatifs comme mentionné aux points a, b et c de la convocation à cette assemblée. Il s'agit de :

a) Entré en vigueur du congé paternité de 10 jours ouvrables dès le 1er janvier 2021.

L'article 70a a été modifié.

- b) Entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches le 1^{er} janvier 2021.
 - un congé de 14 semaines pour prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé, obligatoire dès le 1er juillet 2021 ;
 - un congé pour prise en charge de proches de maximum 3 jours par cas et 10 jours par an, dès le 1er janvier 2021

Les articles 53, 68 sont modifiés et l'article 70 b est nouveau.

c) Révision de la loi sur le personnel de l'Etat (LPers) - adaptation des dispositions essentielles ou impératives y relatives. Elles concernent en particulier la période probatoire et la procédure de licenciement.

Les articles 10, 14, 19, 20, 24 sont modifiés.

Le point d est supprimé. En effet, comme le règlement fera l'objet d'une révision totale fin 2022 – 2023, ces articles seront revus à ce moment-là.

M. le Syndic donne la parole aux citoyens.

La parole n'étant pas sollicitée, *M. le Syndic* demande à ceux et celles qui approuvent les modifications partielles du règlement du personnel communal, de le faire en levant leur bulletin.

Résultat :	49 oui	0 non	0 abstention

5. Divers

Mme Ariane Favre prend des nouvelles de la construction de la place de jeux à Villars-sous-Mont.

M. le Syndic explique que les travaux seront réalisés au printemps, juste avant les vacances de Pâques, pour ne pas importuner les enfants à l'école. Ils sont du reste déjà attribués. Il relève que Mme Mélanie Lanthmann s'inquiète régulièrement de l'avancée du projet en séance de Conseil communal.

Mme Ariane Favre félicite le Conseil communal pour le projet de la passerelle sur le sentier des Comtes. Cet endroit charmera les promeneurs et présentera un intérêt pour le tourisme dans la région.

- **M. le Syndic** est effectivement d'avis que l'endroit est méconnu et que cela mettra en valeur le village de Villars-sous-Mont dans son ensemble. Il se réjouit de le voir terminé et de pouvoir l'inaugurer.
- **M. le Syndic** renseigne également sur le projet de protection contre les crues à Estavannens. Une partie des travaux a été réalisée en mesures urgentes, autorisées par la Préfecture et le solde le sera au printemps. Le dossier sera à l'enquête prochainement.

Le projet prévoit un solde à charge de la commune d'environ CHF 200'000.00.

M. le Syndic annonce qu'une fondation qui souhaite rester anonyme soutient le projet à raison de CHF 80'000.00. Le Parrainage suisse des communes de montagnes poursuit encore sa recherche de dons en faveur du projet. Une autre demande est en cours auprès du Fonds de la Mobilière pour des ouvrages de protection.

La parole n'étant plus demandée, *M. le Syndic* souhaite à chacun de Joyeuses Fêtes de Noël ; il adresse ses vœux de bonne santé pour toutes et tous et il invite à partager un verre de l'amitié ici au café.

Il est 21.20 h. lorsque l'assemblée est levée.

La Secrétaire :	Le Syndic :
F Dupont	∩ Pharica

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL